1. Nom propriétaire
2. Adresse

CP

1. Locataire

Adresse

CP

Ville, le

Objet : Taxe ordures ménagères

« Civilité locataire »,

En tant que propriétaire du logement que vous occupez actuellement, j'ai réglé la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour cette année**.**

Selon le décret du 26 août 1987, cette taxe fait partie des charges récupérables par le bailleur sur le locataire.

*« Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM). Elle s’applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien.* ***Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives****. Elle apparaît sur l'avis de la taxe foncière. Lors du paiement, elle est incluse dans le montant global à payer avant le 15 octobre de chaque année. »*

Vous trouverez joint à la présente copie de ma taxe foncière sur laquelle apparaît le montant de cette taxe.

Je vous remercie de bien vouloir me la régler par retour de courrier.

Je vous prie de croire, « Civilité locataire », à l’assurance de ma parfaite considération.

1. Signature